



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0821 du 19/09/2019

Délégation de signature du 10 septembre 2019

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
SERVICE DE DIRECTION

Direction nationale d'interventions domaniales

RÉSUMÉ

Délégation permanente de signature pour tout acte hors comptabilité.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP RHO-19-0511 du 11/01/2019

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et s., R1212-24 et s., D 1212-25, D 2312-8, R3221-1 et s., D3222-1 et D 4111-9,

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

VU le décret n° 2017-1827 du 28 décembre 2017 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à **Mme Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques à l'effet de signer en mon nom les circulaires, instructions, actes, décisions et rapports concernant l'ensemble des services de la direction nationale d'interventions domaniales, à l'exception des actes relatifs aux compétences propres à ma fonction de comptable spécialisé du domaine.

Article 2

Délégation permanente est donnée à **M. Alexandre MICHAUD**, administrateur des finances publiques à l'effet de signer en mon nom les circulaires, instructions, actes, décisions et rapports concernant l'ensemble des services de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 3

Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Christine LAVENANT**, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom, tous les actes relatifs à la gestion du personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Christine LAVENANT**, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **M. Stéphane JOST**, inspecteur principal des finances publiques et à **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes relatifs à la gestion du personnel.

Article 4

Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Julie LIZOT**, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Julie LIZOT**, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **Mme Alice RIOU**, inspectrice principale des finances publiques, **Mme Liliane DEBRAS**, **Mme Christèle ARRAMBIDE**, **Mme Christine LOMBARD** et **M. Rémi GUILLAUD-BATAILLE**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

Article 5

Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Bernadette DELRIEU**, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom les opérations de gestion de patrimoines, notamment la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence, et toutes opérations relatives aux dons et legs consentis à l'Etat, aux biens sans maître, aux confiscations pénales, aux biens placés sous séquestre et à la liquidation des anciennes congrégations religieuses.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Bernadette DELRIEU**, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **Mmes Audrey BARRIER** et **Cetty KHENNICHE**, inspectrices principales des finances publiques, à **Mmes Claire BRUNET** et **Emmanuelle EYMOND** et à **MM. Pascal FURMINIEUX** et **Joël ROCH**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom les opérations de gestion de patrimoines, notamment la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence, et toutes opérations relatives aux dons et legs consentis à l'Etat, aux biens sans maître, aux confiscations pénales, aux biens placés sous séquestre et à la liquidation des anciennes congrégations religieuses.

Article 6

Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Frédéric LAURENT**, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom, tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LAURENT**, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **Mme Sihem AYADI**, **MM. Eric DAL-BUONO** et **Frédéric DOUCET**, inspecteurs principaux des finances publiques, à **Mme Evelyne NEWLAND** et à **MM. Patrick VILLERONCE**, **Frédéric CURTELIN** et **Roland BOYER**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

Article 7

Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Christophe KERROUX**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission maîtrise des risques, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le fonctionnement de la mission maîtrise des risques.

Article 8

Sont exclus du champ de la délégation tous les actes afférents à ma fonction de comptable spécialisé du domaine, celle-ci faisant l'objet d'une délégation de signature spécifique.

Article 9

La présente délégation annule et remplace la délégation n° BOFIP-RHO-19 0511 consentie le 10 janvier 2019 et sera publiée au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

À SAINT-MAURICE, LE 10 SEPTEMBRE 2019
L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,

ALAIN CAUMEIL